

Lyon, le 9 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CAPEB Rhône part en guerre contre les arnaques dont sont victimes les petites entreprises

Comme partout en France, le Rhône (Métropole + Département) enregistre une augmentation sans précédent du nombre de créations d'entreprises en 2018.

Un constat auquel malheureusement la Capeb Rhône ajoute un corollaire : l'accroissement des arnaques.

Avec pour mission de défendre les artisans et les petites entreprises du bâtiment, la plus importante organisation syndicale patronale du département met son expertise au service de tous.

Les jeunes entreprises les plus touchées

En 2018, 20 729 entreprises ont été créées (+ 16,6% par rapport à 2017 en Rhône-Alpes) et plus particulièrement dans le Rhône :

- 8 771 * en micro-entreprises (ex statut auto-entrepreneurs), soit + 28% en une seule année,
- 2 189 ** dans le BTP.

Dès lors, commence un parcours commun à tous :

- l'immatriculation de son entreprise pour tout entrepreneur qui crée son activité,
- la découverte d'un nouveau vocabulaire : K-bis, SIRET, SIREN, CERFA, INPI, RCS, TVA, INPI...
- le développement d'un univers et ses pratiques : annuaires professionnels, syndicats...

Un moment stressant car il engage l'avenir de l'entreprises mais aussi un parcours qui, si l'on n'est pas bien accompagné, peut s'avérer semé d'embûches.

Car, en parallèle de la hausse du nombre d'inscriptions, le nombre d'arnaques visant à faire payer des frais supplémentaires lui aussi progresse.

Un même fonctionnement

Là où les inscriptions sont gratuites, de plus en plus d'entrepreneurs reçoivent mails ou courriers, avec leurs bons identifiants, qui sous couvert d'obligation légale, leur :

- signalent des erreurs,
- demandent des compléments d'informations

et les invitent à régler des frais supplémentaires, des frais inutiles et d'autant plus lourds au moment de la création d'une entreprise.

Des factures dont le montant peuvent s'élever de 99 € jusqu'à près de 2 000 € lorsqu'il s'agit de référencements dans des annuaires professionnels qui n'existent pas.

Pour obtenir des règlements, tous les moyens sont bons : faux sites internet administratifs, centre d'appels téléphoniques, chèques...

Pour les « retards », injonctions de payer et menaces de poursuites prennent aussi la relève...

Les entreprises plus anciennes sont aussi concernées car on leur propose l'actualisation voire la réactualisation de données plus anciennes.

Bien qu'elles soient aujourd'hui pour la plupart recensées sur le site www.myinfogreffe.fr, de nombreux chefs d'entreprises n'y échappent pas et sont la cible de ces arnaques.

La CAPEB Rhône prouve une nouvelle fois son engagement aux côtés des entrepreneurs, et met ses compétences et celles de son service juridique à leur service .

Elle invite ainsi tous les professionnels du bâtiment à leur signaler leurs difficultés à une adresse mail spécialement créée à cet effet : contact@capeb-rhone.fr

* Chiffres CCI

** Chiffres CERC

www.capeb-rhone.fr

Facebook : Capeb Rhône

Twitter @CAPEBRHONE

Contact presse : Dépêches

Soumia Jannin - Florence Le Berre

Tél : 04 37 49 02 02

E-mail : depeches@depeches.fr